

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

92/60

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES

POUR UNE ALLOCUTION PRONONCÉE PAR

L'HONORABLE MARY COLLINS
MINISTRE ASSOCIÉE DE LA DÉFENSE

AU NOM DE

L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

À LA CHAMBRE DES COMMUNES

CONCERNANT LA PARTICIPATION DU CANADA
À LA MISSION DE MAINTIEN DE LA PAIX À CHYPRE

Ottawa (Ontario)
Le 11 décembre 1992

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada

Canada

Monsieur le Président,

Je prends la parole aujourd'hui au nom de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, qui n'a pu prendre l'avion ce matin pour Ottawa à cause de la tempête de neige, pour annoncer la décision du gouvernement concernant la participation du Canada à l'opération de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre.

Après de longues consultations avec les Nations Unies, la Grèce, la Turquie ainsi que les Chypriotes grecs et turcs, le gouvernement a informé le Secrétaire général des Nations Unies que le Canada retirerait ses troupes de Chypre à compter de juin 1993, et que le retrait se terminerait en septembre.

Depuis 28 ans, en fait depuis le tout début de l'opération de maintien de la paix de l'ONU à Chypre, des milliers de Canadiens et Canadiennes ont fait preuve d'une compétence, d'une impartialité et d'un calme extraordinaires au service de la paix. Leur présence à Chypre est un puissant symbole de l'attachement du Canada à la cause de la paix et de la sécurité dans le monde. Elle est un sujet de fierté et une source d'honneur, non seulement pour ceux qui servent là-bas, mais également pour tous les Canadiens.

Je suis certaine d'exprimer les sentiments de tous les membres de cette Chambre et de tous nos concitoyens lorsque je dis à ces Canadiens et Canadiennes et à leurs familles que le Canada leur est profondément reconnaissant pour leur dévouement et leur professionnalisme et, dans le cas de ceux qui sont morts au service de la paix, pour leur sacrifice.

En plus d'avoir consenti l'envoi d'un contingent militaire et de matériel, le Canada n'a ménagé aucun effort pour aider le Secrétaire général à trouver une solution pacifique au différend. M^{me} McDougall a visité Chypre, la Grèce et la Turquie en mai dernier afin d'amener toutes les parties concernées à collaborer avec le Secrétaire général à cette fin. Elle a réitéré notre appel aux Chypriotes devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre, en soulignant que nous étions sur le point de perdre patience.

Nous avons été profondément déçus de l'échec des discussions menées sous la houlette du Secrétaire général. Dans une résolution votée à l'unanimité le 25 novembre, le Conseil de sécurité a déclaré que le statu quo n'était pas acceptable.

Le gouvernement a également tenu compte du rapport d'un groupe de parlementaires dirigé par le député de Don Valley Est, dont il salue l'effort. Le groupe a fourni à M^{me} McDougall des renseignements utiles sur l'état de la situation à Chypre.

Après 28 ans de présence à Chypre, voyant que les deux parties au différend ne peuvent pas ou ne veulent pas négocier une solution politique, et ayant consenti des dépenses importantes pour le maintien des troupes et du matériel dans cette région en l'absence de tout progrès mesurable, le temps était venu pour nous de considérer les faits et de tirer certaines conclusions.

Monsieur le Président, nous avons tiré bien des enseignements de notre engagement à Chypre. L'un des plus importants, et les parties au différend doivent le reconnaître, est que nulle opération de maintien de la paix ne peut durer indéfiniment.

Le maintien de la paix ne saurait jamais être une fin en soi ni remplacer l'impulsion politique, la négociation et le compromis honorable. Les opérations de maintien de la paix procèdent toujours d'une entente engageant les parties à travailler à un règlement politique.

Que le contingent canadien se retire ou non de Chypre, la responsabilité quant au règlement du différend incombe en définitive aux Chypriotes grecs et turcs. Or, alors que les dirigeants politiques chypriotes auraient dû mettre à profit l'ordre public instauré grâce aux bons offices de la mission de l'ONU, il appert que la présence de cette force leur a servi de prétexte pour reculer devant un choix difficile et un compromis indispensable à une coexistence pacifique.

Alors que des mesures de maintien de la paix sont de plus en plus en demande dans le monde, nous devons jauger nos priorités et gérer nos ressources et contributions à bon escient.

Monsieur le Président, le retrait de notre contingent ne signifie pas que les Nations Unies doivent mettre un terme à leur mission à Chypre. Cette question est du ressort du Secrétaire général, du Conseil de sécurité et des parties en cause.

Je puis également assurer à la Chambre que nous continuons d'appuyer les efforts du Secrétaire général en vue de parvenir à une solution pacifique négociée. À cet égard, le Canada demande une fois encore aux parties concernées d'appliquer la résolution 789 du Conseil de sécurité et de collaborer avec le Secrétaire général. Si les circonstances devaient changer, le Canada envisagerait une contribution directe à de nouveaux efforts des Nations Unies visant un règlement pacifique ou à l'application d'un tel règlement.

Monsieur le Président, comme M^{me} McDougall l'a déclaré à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier, le Gouvernement du Canada donne son adhésion au programme du Secrétaire général pour la paix, et en particulier au maintien de la paix et aux thèmes s'y rapportant dans ce document.

C'est pourquoi le Canada continuera de jouer un rôle de premier plan dans les efforts internationaux visant à assurer la paix. Bien que nous tournions la page sur cet épisode de notre histoire, les sentiments d'émotion qu'éveille en nous l'idéal de la paix restent tout aussi vifs qu'ils l'étaient il y a bientôt 30 ans - lorsque nos soldats se coiffèrent de bérets bleus et prirent le chemin de Chypre.

Plus de 4 000 soldats canadiens participent à des missions de paix, que ce soit au Cambodge ou en Bosnie, en Croatie, en Amérique centrale ou au Moyen-Orient, et le Canada sera toujours étroitement associé au maintien de la paix, tant aux yeux des Canadiens qu'aux yeux du reste du monde.

Merci.